

PROTO-ARBORICULTURE, REBOISEMENT, ARBORICULTURE PAYSANNE DES SAVANES SEPTENTRIONALES DE CÔTE D'IVOIRE

Patrice RICHARD
Économiste O.R.S.T.O.M.

Dans le Nord de la Côte d'Ivoire, en pays sénoufo, comme en Haute-Volta dans la région de Banfora, il était encore courant, dans les années cinquante, d'entendre dire par les vieux que la personne qui plantait un verger mourait peu de temps après ou du moins avant que le verger n'entre en production. Cette menace signifiait sans doute que la plantation avait de fortes chances de survivre à la personne, mais constituait surtout une mesure de défense d'un système socio-économique menacé sur deux de ses points essentiels : la distribution de la terre et la redistribution des produits.

L'arboriculture, telle qu'elle est pratiquée en savane, constitue dans une certaine mesure un exemple de la confrontation entre deux systèmes : l'un relève d'une économie moderne, étrangère et difficilement maîtrisable pour les populations locales, l'autre de structures traditionnelles en lente évolution et relativement conservatrices. Cette arboriculture accentue-t-elle les effets de la confrontation, ou lui profite-t-elle ? Répond-elle aux objectifs qui lui ont été fixés ? A l'inverse, est-elle une preuve de la force d'inertie, de récupération, ou d'adaptation du système préexistant, ou bien en est-elle plutôt un facteur de déséquilibre ? La réflexion portera successivement sur la culture des arbres à des fins de reboisement, et sur celle entreprise à des fins de stricte production fruitière, puisque les modalités et donc les effets de la confrontation entre les deux systèmes ont été relativement différents dans les deux cas.

Dans le modèle traditionnel de référence, en plus de son contenu religieux certain, l'arbre symbolise la continuité du groupe dans le temps et la prééminence de ce groupe sur l'individu. Il sera donc opportun de se pencher au préalable sur la fonction socio-économique de l'arbre, croissant alors naturellement, dans le système traditionnel : en quoi son

exploitation, qui tient de la proto-arboriculture, est-elle encore une richesse et un facteur d'équilibre ?

Exploitation des produits de la végétation naturelle

D'une manière générale, les produits de la végétation naturelle sont largement utilisés, par la population de savane africaine, dans l'alimentation mais aussi dans la fabrication de biens de consommation immédiats ou durables. Ce type d'utilisation témoigne de l'étroitesse du lien entre nature et système traditionnel. Ce lien, forgé au cours des siècles, est un élément d'équilibre du système ; il est d'une nature profonde, dépassant l'économique et intervenant au niveau du social, du culturel, etc. Cependant, le rôle des produits naturels tend à se restreindre de plus en plus ; nombre d'entre eux sont remplacés, jusque dans les zones les plus reculées, par des produits d'origine industrielle, d'ailleurs souvent importés, parfois des antipodes.

Le phénomène est significatif de changements au sein du système traditionnel et surtout de la manière dont ce système vit l'impact de modèles qui lui sont totalement étrangers. Il n'en reste pas moins que l'utilisation des produits naturels semble devoir subsister ; le problème est alors de savoir si cette utilisation se fera à un moindre niveau ou bien de façon différente dans ses modalités et ses fins.

Certaines espèces d'arbres font l'objet d'une attention particulière et sont protégées lors des défrichements. Il s'agit surtout de celles dont les fruits sont utilisés dans l'alimentation ou comme biens de consommation courants. Ainsi, ces régions de savane prennent souvent l'aspect d'une vaste forêt de néré (*Parkia biglobosa*, Mimosacée) et de karité (*Butyrospermum paradoxum parkii*). Ce dernier est caractéristique de la végétation de type soudanien, surtout

à l'extrême Nord ivoirien et, au-delà, au Mali et en Haute-Volta. En zones cultivées, le paysage se transforme comme en une suite de vergers, tant ces arbres volontairement conservés sont nombreux.

L'exploitation de la végétation naturelle constitue une source de revenu pour l'homme et lui permet encore de satisfaire une partie de ses besoins. Les modalités techniques et sociales de cette exploitation sont en harmonie avec le système traditionnel de production adopté par cet homme.

SOUS-EXPLOITATION OU POSSIBILITÉS INDUSTRIELLES RESTREINTES? L'EXEMPLE DU KARITÉ

Chez les populations, le « *soumbala* » (1), fabriqué à partir des graines de néré, est très apprécié dans les sauces, tandis que le « beurre », tiré des amandes de karité, constitue encore un des principaux corps gras.

Alors que la consommation du premier se restreint quasiment aux régions productrices, l'exploitation du second donne lieu à un intense commerce vers les centres urbains, à des exportations vers l'Europe et le Japon, et à un début de transformation industrielle. Le fruit du karité est utilisé notamment dans l'industrie des cosmétiques, industrie dont une entreprise (saisonnnière et de taille artisanale) s'est installée à Korhogo, principale ville du Nord ivoirien. Plusieurs milliers de tonnes de noix sèches ou d'équivalents, sont exportées chaque année : près de 5 000 en 1976, un millier seulement l'année suivante. Le Mali exporte aussi un contingent annuel de l'ordre de quelques centaines de tonnes qui transite par la Côte d'Ivoire ; la Haute-Volta, plus grande exportatrice (15 à 20 000 tonnes certaines années), possède sa propre unité de transformation de l'amande en beurre de karité.

La Côte d'Ivoire, pour se limiter à ce pays pourtant le moins pourvu, aurait une production naturelle pouvant atteindre 40 à 50 000 tonnes d'amandes sèches de karité, selon les estimations (2) et pour un rendement moyen de 4 kg/arbre, soit l'équivalent de 8 à 10 000 tonnes de beurre. Seule une part relativement faible de cette production, moins de la moitié, est exploitée ; plus faible encore est celle qui

est commercialisée. La commercialisation s'opère en quasi-totalité par l'intermédiaire de collecteurs privés ; pour eux, une telle activité reste secondaire en raison de l'incertitude du marché en aval.

Dans l'état actuel des choses, la *culture du karité*, déjà produit naturel, est inintéressante. Plus que les arbres fruitiers faisant actuellement l'objet de plantations (anacardiens, manguiers, agrumes), le karité entre très tardivement en production, soit après une trentaine d'années, et atteint son maximum de fructification entre cinquante et cent ans d'âge. De plus, ses difficultés de transplantation sont élevées et son greffage est délicat.

Les débouchés potentiels du karité sont certains, mais le problème essentiel de son utilisation industrielle se situe dans l'irrégularité et le caractère naturel de sa production. En effet, l'implantation d'une unité de transformation suppose que soit assurée au préalable la disposition de l'input nécessaire. Or, les fluctuations de la production sont telles qu'elles ne suivent finalement pas de cycle régulier, et que le rapport en volume d'une année à l'autre est souvent de un à quatre et parfois même de un à huit. Il résulte de ces fluctuations une certaine sensibilité des prix à la production, sensibilité quasiment nulle en période d'abondance mais très élevée en période de pénurie.

Deux raisons expliquent précisément que le karité soit un produit commercial important pour la Haute-Volta. D'une part, ce pays se situe dans une des régions de densité maximale de peuplement, d'autre part, le prix du produit est fixé et soutenu par une Caisse de Stabilisation, alors que par ailleurs le niveau général des prix à la production est relativement bas par rapport à celui de la Côte d'Ivoire par exemple. Dans ces conditions, une unité industrielle locale peut très bien fonctionner dans la mesure où la transformation de l'amande en beurre constitue une activité secondaire, sinon marginale, pour elle.

L'apparente instabilité du marché international du karité est donc une conséquence directe de la spécificité de la production, spécificité qui tend à faire jouer pleinement la loi de l'offre et de la demande. L'aire du karité, quant à elle, est limitée à une fraction assez étroite de la zone soudanienne (3). Par ailleurs, la grande irrégularité de sa production

(1) Le *soumbala* (littéralement : le puant) « se présente sous l'aspect d'une masse compacte, légèrement élastique, ferme, de couleur noirâtre, douée d'une forte odeur et repoussante ». Busson (F.), 1965, p. 276.

Le *soumbala* et le beurre sont les principales utilisations locales respectives du néré et du karité. Le néré est aussi parfois consommé frais ou en farine, ou encore en boisson sucrée. De même, le karité sert-il, par exemple, à la fabrication de savon ou d'huile d'éclairage, et le bois de l'arbre, qui est imputrescible, à divers usages ; ses feuilles caduques sont très utiles à la reconstitution de l'humus.

(2) Société d'Organisation Économique en Côte d'Ivoire, 1979, p. 33. Ces estimations sont peut-être surévaluées.

(3) Le karité n'apparaît vraiment dans l'ouest africain qu'à l'est du fleuve Sénégal et sa répartition sur une étroite bande zonale est fort discontinue.

ne favorise guère la création d'une industrie de transformation. Enfin sur le marché des corps gras, le karité supporte mal la concurrence de produits, comme le palmier ou l'arachide, dont la production peut être maîtrisée par sélection des variétés, encadrement des paysans et plantations industrielles.

UNE EXPLOITATION TRADITIONNELLE ENCORE INTÉGRÉE AU SYSTÈME DE PRODUCTION

Pour les populations, ce qui fait l'intérêt de ces produits naturels, c'est précisément la souplesse de leur exploitation tournée, de surcroît, vers la satisfaction traditionnelle des besoins. Cette exploitation peut donc être profitable en amont. Bien que demandant un travail long et fastidieux, elle n'est que saisonnière et occasionnelle : ramassage au retour du champ et lors des temps morts de la saison des pluies, stockage ou transformation pendant la saison sèche. Elle s'intègre dans le système de production et s'insère facilement dans le calendrier agricole.

Créant une valeur ajoutée, elle constitue un élément à part entière de l'apport et de la répartition des revenus, aussi bien au niveau global qu'à l'intérieur de la cellule familiale puisque cette exploitation est réalisée par les femmes. Cela vaut aussi pour nombre de fruits sauvages, de condiments de feuilles ou autres plantes poussant à l'état naturel. La plus grande quantité de ces produits est auto-consommée, tenant par là une place essentielle dans l'équilibre alimentaire des populations. Étant le plus souvent réservée aux femmes, leur exploitation — cueillette ou ramassage, et transformation — apparaît significative de la place de ces dernières dans le système.

S'agissant de productions naturelles, le seul droit traditionnel est celui des descendants du premier occupant du sol. L'exploitant ne fait que cultiver temporairement la parcelle et doit se contenter de la récolte de sa propre culture annuelle. S'il peut disposer du fruit, il ne saurait le faire totalement de l'arbre. Cet arbre était déjà en place au moment du défrichage, le sera encore lorsque la parcelle retournera à la jachère, et continuera à donner ses fruits pour l'ensemble du groupe ; il est bien un symbole de continuité et de propriété.

La même règle se retrouve en milieu urbain, accommodée au régime de la propriété individuelle. La personne qui a acquis une parcelle sous titre foncier plante souvent quelques arbres fruitiers, avant même qu'un bâtiment ne soit élevé ; elle impose là sa marque de propriété. Si par la suite elle n'habite pas la maison mais la met en location, elle viendra chaque année procéder à la récolte de ces arbres, ou au moins exiger un carton de fruits, même lorsqu'elle

exploite par ailleurs un verger à la périphérie de la ville.

Qu'en est-il maintenant lorsque la plantation des arbres est faite en série par des individus qui n'agissent plus, en dernier ressort, pour le compte d'un groupe mais pour leur propre profit, ou encore lorsqu'elle est le résultat de l'intervention d'une entité étrangère, l'État ?

Une distorsion apparaît alors entre le modèle traditionnel et les pratiques. Cette distorsion est génératrice de conflits, le plus souvent latents. Elle montre finalement quel peut être l'impact, sur le modèle traditionnel, d'un modèle économique étranger dans ses objectifs et ses modalités.

Le reboisement

Les teckeraies, les îlots d'anacardiens, de cassias, etc., ajoutés aux 6 à 8 000 ha de vergers d'agrumes et de manguiers (greffés et non greffés), caractérisent par leur permanence l'action de l'homme sur la savane ivoirienne durant ces dernières décennies.

Quasi exclusives pour ce qui est des vergers, les actions individuelles ont été déterminantes dans ce type nouveau de plantations ; l'action, directe ou indirecte, de l'État y reste pourtant omniprésente.

DE VASTES OPÉRATIONS INSUFFISAMMENT INTÉGRÉES AU MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE EN PLACE

C'est en effet l'administration, alors coloniale, qui procéda ou fit procéder, dès les années 1930, à de vastes reboisements, reboisements repris par les autorités ivoiriennes. Ainsi, près de 20 000 hectares de cassias (*Cassia siamea*), et surtout de tecks (*Tectona grandis*) et d'anacardiens (*Anacardium occidentale*), et même quelques dizaines d'hectares de nérés et de gmélinas, ont été implantés en savane. L'objectif était à la fois de préserver les sols et de fournir du bois utilitaire, de chauffage et de construction notamment.

Une grande partie de ces plantations ont été réalisées en collaboration avec les populations locales, sur cultures vivrières et à proximité des villages. D'un intérêt certes évident mais plutôt au plan régional et dans une perspective à long terme, ces plantations répondaient à des normes et des objectifs étrangers aux préoccupations immédiates du paysan. Faute d'avoir bénéficié, de la part des services et sociétés d'État, d'un encadrement et d'un suivi suffisants parce que trop lourds et trop coûteux, elles se sont finalement dégradées. Nombre d'entre elles ont été et sont encore détruites ou endommagées par les feux de brousse ; celles qui subsistent ne sont exploitées qu'irrégulièrement ou de façon désor-

donnée. Il est significatif aussi que les rares succès soient dus à des initiatives personnelles ou à des reprises en main.

LE CAS DE L'ANACARDIER

La culture de l'anacardier semblait pourtant intéressante : la noix devait être achetée en grande quantité afin d'alimenter une unité industrielle de noix de cajou. Cet élément de persuasion a conduit à l'implantation de milliers d'hectares en vergers individuels : « l'anacarde sera le café du Nord ». Une unité de transformation s'est bien installée à Korhogo, mais plus d'une quinzaine d'années après le démarrage de l'opération, alors que l'arbre est véritablement productif dès la septième année. Avant l'installation de l'usine, quelques centaines de tonnes de noix étaient bien achetées chaque année, mais la production était alors déjà dix fois supérieure à la demande. Cependant, cette usine est maintenant obligée de s'approvisionner en grande partie au Mali par suite, notamment, de la dispersion des vergers, des problèmes de collecte, et de la qualité médiocre du produit, produit issu de plantations mal entretenues, non encadrées, dont l'objectif initial était le reboisement.

L'anacarde est un produit intéressant par ses possibilités alimentaires et industrielles ; cependant, sa qualité et son prix, facteurs tenant notamment aux besoins du marché et à l'offre mondiale, en limitent ici son exploitation.

L'arboriculture fruitière

Les problèmes inhérents à la culture de l'anacardier — considérée pour sa production fruitière — sont en réalité ceux de l'arboriculture fruitière de savane en milieu paysan (1) : culture individuelle dans un système de production et/ou de consommation collectives (culture pérenne sur des parcelles régies par une coutume foncière gardienne d'une seule permanence, celle de l'unité de la terre). Étouffé par des structures de production répondant à un modèle traditionnel en lente évolution qui secrète ses propres défenses et contradictions, elle relève d'une économie dont elle ne peut que médiocrement satisfaire les modalités et les objectifs.

UNE IMPLANTATION DIFFICILE MAIS UN INTÉRÊT IMMÉDIAT

Dès le premier quart du ^{xx}e siècle l'agrumiculture est implantée en Guinée, sous l'impulsion et parfois

le contrôle direct d'Européens. Au début, le pays exportait ses fruits, puis s'est plutôt spécialisé dans l'essence pour parfum, le fruit frais étant peu apprécié sur le marché international qui lui préfère les oranges de type méditerranéen. C'est à partir de la Guinée que l'agrumiculture se diffusera au Mali et en Haute-Volta ; elle atteindra la Côte d'Ivoire avant son accession à l'indépendance. Les conditions climatiques, plus particulièrement pluviométriques, prévalant dans ce second groupe de pays, conduiront la culture moins exigeante du manguiier à se substituer largement en milieu paysan à celle des agrumes.

Cela explique que les premiers vergers nord-ivoiriens soient apparus à proximité des frontières guinéenne et malienne, ainsi qu'autour des centres urbains (c'est-à-dire là où une demande se fait sentir et où le système socio-économique de production est en général déjà largement touché par l'économie moderne). L'expérience joue aussi un rôle important en arboriculture fruitière : dans les pays où elle est plus ancienne, elle s'est progressivement adaptée aux conditions climatiques, agronomiques et humaines, et la qualité des produits est donc meilleure. Ces pays fournissent encore à la Côte d'Ivoire des plants très appréciés et alimentent, en particulier, une partie de sa consommation de mangues fraîches.

L'État est aussi à l'origine de l'implantation des vergers d'arbres fruitiers, mais de façon plus souple et moins systématique, non plus par des opérations de grande envergure comme dans le cas des anacardiens et du reboisement en général, mais plutôt par de simples mesures d'incitation ou d'encouragement et de diffusion de variétés greffées. Cette implantation pouvait être délicate car elle heurtait le modèle traditionnel. Il n'est donc pas étonnant que les premiers planteurs se soient surtout recrutés parmi les autochtones, les personnalités locales et les cadres administratifs. Les premiers vergers couvraient souvent de grandes parcelles (parfois supérieures à cinq hectares) ; par la suite, les planteurs, donc les vergers de petite taille (un hectare et moins) se sont multipliés étant donné l'intérêt immédiat, ou apparent, d'une telle culture.

Sans être véritablement résolu, le problème foncier a pu être surmonté au cours de cette période. La diffusion dans l'espace de l'arboriculture fruitière a pris ensuite un rythme plus rapide. Dans les premières années de l'indépendance, les superficies se sont tout d'abord accrues sur les zones pionnières, puis, dès 1963-65, le mouvement s'est étendu de façon plus ou moins uniforme à l'ensemble du Nord-ivoirien. Toutefois, la région nord-est est restée en marge :

(1) En milieu paysan, c'est-à-dire selon des modalités techniques et économiques relevant d'un type d'exploitation paysan, par opposition aux cultures sur blocs réalisées ou encadrées par une Société de Développement, ou encore aux cultures industrielles.

absence d'un marché urbain proche, situation excentrique par rapport aux grands axes de commercialisation, mobilité d'une partie de sa population, en sont les causes principales.

Pour des raisons d'ordre à la fois climatique et historique, le Nord-Ouest et les marches pré-forestières se sont plutôt spécialisés dans les agrumes. Dans les zones où les manguiers prédominent, des tentatives d'implantation de ces agrumes ont été réalisées précisément autour des centres urbains ou le long des axes routiers ; elles se poursuivent malgré les conditions climatiques moins favorables et de nombreux échecs : des motivations d'ordre économique y incitent les planteurs.

Contrairement aux anacardes, les agrumes et les mangues étaient connus et appréciés depuis longtemps en variétés non greffées. De ce fait, un marché de consommation était déjà en place, constitué, dans un premier temps, par les populations locales et le milieu urbain en expansion, principalement celui d'Abidjan. L'intérêt à mettre en relation offre et demande a contribué à la naissance et au développement rapide d'un réseau spécifique de commercialisation, à partir des structures privées préexistantes.

Le mouvement d'implantation des vergers ne pouvait que se renforcer lorsque furent connus les projets de création d'usines de jus de fruits, et d'intervention d'une société d'État sur le marché de la collecte ; c'est aussi en ce même temps qu'ont été prises par ailleurs une série de mesures favorables au développement rural de la savane. Pour certains planteurs, les fruits, agrumes et mangues, devenaient alors le véritable « café du Nord ». Ce mouvement fut largement exploité par une catégorie restreinte d'agents qui, grâce à leur statut social ou à leur fonction économique, ont pu récupérer à leur profit les effets de la confrontation entre le système traditionnel et l'économie moderne.

DES COMPOSANTES FONCIÈRES

Assez tôt, les autochtones eux-mêmes ont souvent pu obtenir des parcelles pour y planter des vergers. Dans le modèle traditionnel, l'étranger est facilement intégré au système socio-économique de production, soit en s'insérant dans un groupe déjà existant, soit en créant son propre groupe ; il lui suffit de se plier aux règles et rapports en place. Mais la multiplication des vergers entraine dans un processus plus général, issu d'une économie moderne : changement des modalités de production, diffusion de cultures à des fins exclusivement commerciales (ou récupération des cultures vivrières dans ce sens), accroissement et monétarisation des échanges. Ce processus a provoqué une tendance à l'individualisation de la

fonction de production, et dans une moindre mesure de consommation, à un glissement du niveau de détermination des rapports de production, du groupe élargi tel que le lignage vers un groupe plus restreint comme la concession.

Là où il était essentiel que la production se réalise au niveau du groupe élargi, les termes vernaculaires qui distinguaient le champ du lignage et celui de la concession ont parfois disparu. Et la prédominance des cultures de rapport sur les champs individuels est apparue. Une partie de la récolte, en nature ou en argent, peut être reversée au groupe, mais il n'en reste pas moins que l'unité de ce dernier risque d'être remise en cause. Cette unité était jusqu'ici préservée par le caractère collectif de la production ou de la consommation.

Le système traditionnel a une responsabilité certaine dans ce nouvel état de choses : au cours de son évolution, il n'a pas su maîtriser une contradiction interne fondamentale. Si le chef de terre, aîné du groupe descendant du premier occupant, reste l'administrateur du sol, l'attribution d'une portion de ce sol à chaque lignage a induit par la suite la formation d'un droit d'usage quasi permanent et incontrôlable. Dans le modèle de référence, c'est précisément le lignage qui constituait le groupe de base, où la place de chacun ne pouvait avoir de signification de façon isolée ; c'est donc au niveau de ce groupe que les rapports de production ont été déterminés. La diffusion d'une économie d'origine étrangère ne pouvait qu'exacerber l'inégalité de certains de ces rapports, alors qu'elle donnait une valeur nouvelle aux facteurs travail et terre.

Le problème est plus aigu en matière d'arboriculture, déjà culture de rente. La plantation d'arbres fruitiers individualise à l'extrême et fixe les rapports de l'homme à la terre ; elle devient un investissement, non plus au bénéfice immédiat des aînés mais tourné vers l'avenir et au profit exclusif des descendants du planteur.

Dans les zones à structures traditionnelles encore fortement ancrées, il en résulte actuellement une certaine réticence à accorder des parcelles pour de telles plantations, et parfois des conflits que la coutume ne peut plus résoudre elle-même. Dans d'autres zones (à densité démographique élevée par exemple), l'administration temporelle de la terre se borne à la simple reconduction de l'état de fait, ce qui a pour effet de favoriser l'autorité des anciens dans un premier temps ; ces anciens, qui détiennent le pouvoir réel de répartition des biens de production, peuvent détourner cette répartition à leur avantage personnel (accaparement de la main-d'œuvre, des vergers et des rizières, exigence de prestations en nature ou en argent...), mais accélèrent ainsi l'évolution du système et la monétarisation des rapports.

UN MODE PARTICULIER D'EXPLOITATION

L'implantation et l'exploitation d'un verger supposent donc l'accès aux moyens de production, la recherche d'un intérêt économique et la capacité d'effectuer un investissement. Certaines pratiques sont significatives. La plupart des plantations sont clôturées, et plus encore sont mesurées et déclarées au service des Domaines du Ministère de l'Agriculture ; les travaux d'implantation et d'entretien y sont presque toujours effectués par une main-d'œuvre supplémentaire salariée. Il devient courant que cette main-d'œuvre (ou bien un membre de la famille du planteur) s'installe sur la parcelle pour toute la saison ou de façon permanente. Dans quelques cas, l'accroissement régulier de la superficie du verger permet à son auteur de délimiter une vaste parcelle sur laquelle il pratique aussi des cultures annuelles mais surtout acquiert un droit d'usage individuel et permanent ; ainsi, à la périphérie des centres urbains, les demandes à l'État d'attribution d'un titre foncier se multiplient. Certaines parcelles ne sont d'ailleurs exploitées que par un représentant de leur titulaire, et les extensions de vergers qui n'ont pourtant encore que peu rapporté ne sont pas rares.

De telles conditions expliquent que les planteurs appartiennent à des catégories d'agents socio-économiques non représentatives statistiquement de la population dans son ensemble. La plupart de ces planteurs sont, bien évidemment, des chefs de concession, mais aussi des notables, des commerçants de toute envergure, et des salariés permanents, surtout du secteur public.

* * *

En conclusion, la comparaison de ces trois sortes de cas d'exploitation des arbres par l'homme — exploitation de la végétation naturelle, reboisement et arboriculture fruitière — indique un échec relatif des opérations de plantations. Cet échec est largement la conséquence d'une absence d'ajustement

entre les moyens, les modalités techniques et les objectifs (parfois lointains ou mal définis) de la production.

L'exploitation de certaines espèces naturelles d'arbres, quant à elle, constitue une réussite de la part des populations rurales de la savane ivoirienne car elle est faite dans le cadre du système traditionnel. Par contre, l'intérêt immédiat de ces populations et leur modèle de production n'ont pas été suffisamment pris en considération pour qu'aboutisse le reboisement par plantations villageoises. Pourtant, ce système est en évolution précipitée sous l'influence d'une économie moderne. C'est pourquoi la culture de l'anacarde a connu un succès rapide mais éphémère : non encadrée elle ne répondait finalement pas aux exigences du marché, par ailleurs restreint, de cette même économie.

Dès son implantation, la culture des mangues et des agrumes a bénéficié au contraire de l'existence préalable d'un marché national. Elle présentait donc un intérêt évident et immédiat alors qu'elle était pour certains le moyen d'acquérir un droit de quasi-propriété sur la terre ; mais elle ne fit pas l'objet d'un suivi véritable de la part de ses promoteurs. Elle n'a pu engendrer une production propre à satisfaire l'extension du marché national et à s'implanter sur le marché international.

Les sociétés responsables des unités de transformation l'ont compris puisque, tout en effectuant une nouvelle sélection des variétés, elles projettent la création de vastes plantations industrielles ou de blocs de cultures paysannes étroitement encadrés. Ce renouveau apparent, s'il se confirme, ne pourra qu'être certainement timide et lent car la concurrence et les incertitudes subsistent, au moins en dehors du marché national qui, quant à lui, reste étroit.

Décembre 1979.

Manuscrit reçu au Service des Éditions de l'O.R.S.T.O.M. le 22 mai 1980.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SCIENCES JURIDIQUES, 1971. — L'ancien droit foncier de l'Afrique Noire. Maisonneuve et Larose, Paris, 176 p.
- BACHELET (M.), 1968. — Systèmes fonciers et réformes agraires en Afrique Noire. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 677 p.
- BALANDIER (G.), 1960. — Structures sociales traditionnelles et changements économiques. *Cahiers d'Études Africaines*, n° 1 : 1-14.
- BARRÈRE (P.), 1964. — Les agrumes dans le monde. *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 27, 7^e année : 225-257.
- BUSSON (F.), 1965. — Plantes alimentaires de l'Ouest africain, étude botanique, biologique et chimique. Ministère de la Coopération, Ministère d'État de la Recherche Scientifique et Technique, Ministère des Armées, 568 p., fig. et index.
- CENTRE TECHNIQUE FORESTIER TROPICAL, 1976. — Journées de la recherche scientifique en région de savanes, 12-15 avril 1976, Korhogo, Ministère de la Recherche Scientifique de la République de Côte-d'Ivoire, 18 p., *multigr.*
- CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHES DE DÉVELOPPEMENT (C.U.R.D.), 1970. — Le karité. *Bulletin de liaison, C.U.R.D.*, Université d'Abidjan, n° 1970/2 : 43-48.
- COULIBALY (S.), 1975. — La problématique du reboisement dans la zone dense de Korhogo. Institut de Géographie Tropicale, Université Nationale, Abidjan, 33 p., *multigr.*
- COULIBALY (S.), 1978. — Le paysan sénoufo. Les Nouvelles Éditions Africaines, Abidjan, 245 p.
- HAERINGER (Ph.), 1970. — Cultures villageoises secondaires, 1 pl., 6 cartes, 1 notice. in : Atlas de Côte-d'Ivoire, O.R.S.T.O.M. et Université d'Abidjan, Abidjan, 1973, pl. C1b.
- KOUASSIGNAN (G. A.), 1966. — L'homme et la terre. O.R.S.-T.O.M., Berger-Levrault, Paris, 267 p.
- LE ROY (X.), 1979. — L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrières sénoufo. Centre O.R.S.-T.O.M. de Petit Bassam, Abidjan, 92 p., *multigr.* + annexes.
- LEY (A.), 1972. — Le régime domanial et foncier et le développement économique de la Côte d'Ivoire. Bibliothèque africaine et malgache, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 716 p.
- PELTRE-WURTZ (J.), et STECK (B.), 1979. — Influences d'une société de développement sur le milieu paysan, coton et culture attelée dans la région de la Bagoué (Nord-Côte-d'Ivoire) Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam/ C.I.D.T., Abidjan, 428 p., *multigr.*, + annexes.
- RICHARD (P.), 1977. — La commercialisation des mangues du département de Korhogo. Centre O.R.S.T.O.M. de Petit Bassam/Ministère des Finances de l'Économie et du Plan de la République de Côte d'Ivoire, Abidjan, 126 p., *multigr.*, + annexes.
- RICHARD (P.), 1978. — Concurrence et complémentarité des arboricultures fruitières voltaïque et ivoirienne. Centre O.R.S.T.O.M. de Petit Bassam, Abidjan, 28 p., *multigr.*
- SAWADOGO (A.), 1977. — L'agriculture en Côte-d'Ivoire. P.U.F., Paris, 367 p.
- S.E.D.E.S., 1965. — Région de Korhogo, étude de développement socio-économique. Ministère des Affaires Économiques et du Plan, Paris, 8 vol., +synthèse.
- SOCIÉTÉ D'ORGANISATION ÉCONOMIQUE EN CÔTE-D'IVOIRE, 1979. — Étude des possibilités de valorisation du Karité. Ministère de la République de Côte d'Ivoire, Abidjan, 113 p., *multigr.*